

INTERNATIONAL JUDO FEDERATION



**Protocole pour la reprise des évènements
de la FIJ pendant la pandémie de COVID-19
(Version 19 Novembre 2020)**





TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 - PRÉAMBULE4
CHAPITRE 2 - GÉNÉRALITÉS6
2.1. Champ d'application6
2.2. Conditions spécifiques de participation de la FIJ liées au Covid-196
2.3. Matériel.7
2.4. Lieu de compétition.7
2.5. Personnel spécifiquement dédié au Covid-197
2.6. Tests de Covid-19 réalisés par le Comité Local Organisation7
CHAPITRE 3 - ACTIONS OBLIGATOIRES DE PROTECTION8
3.1. Mesures générales.8
3.2. Mesures d'hygiène personnelle8
CHAPITRE 4 – MESURES SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES LIEUX9
4.1. Arrivées.9
4.2. Hôtel9
4.3. Enregistrement à la compétition	10
4.4. Entraînement, pesée et pré-contrôle du judogi	10
4.5. Tirage au sort.	11
4.6. Transport et arrivée sur le lieu d'entraînement, de contrôle de dossards, de la pesée officielle et de compétition	11
4.7. Les conditions sanitaires minimales requises sur le lieu de compétition.	12
4.8. Vestiaires.	12
4.9. Zone d'échauffement.	13
4.10. Pesée aléatoire	13
4.11. Zone du contrôle du judogi	13
4.12. Lieu de compétition	13
4.13. Cérémonie de remise des récompenses	14
4.14. Contrôle anti-dopage	14
4.15. Activités médias.	14
4.16. Le bureau du Président / la zone VIP.	15
4.17. Les salles de réception et de restauration	15
4.18. La salle médicale / de contrôle anti-dopage	15
4.19. Les zones des bureaux du Comité Local d'Organisation	16

4.20. Le poste de café pour le personnel de l'aire de compétition / Le poste de café pour les entraîneurs	16
4.21. Les zones communes.	16
CHAPITRE 5 – MESURES SPÉCIFIQUES POUR LE PERSONNEL	16
5.1. Le responsable Covid-19 du Comité Local d'Organisation, en relation avec le responsable Covid-19 de la FIJ.	16
5.2. Le personnel du Comité Local d'Organisation, le personnel de la FIJ, autres	17
5.3. Les délégations.	17
5.4. Le personnel de la FIJ	17
5.5. Le Commissaire Médical de la compétition	17
CHAPITRE 6 - PROTOCOLE D'URGENCE EN CAS DE TESTS PCR COVID-19 POSITIFS/APPARITION DE SYMPTÔMES	18
6.1. Responsable Covid-19 du Comité Local d'Organisation.	18
6.2. Responsable Covid-19 de la FIJ	18
6.3. Responsable Covid-19 de la délégation	19
6.4. Personne infectée	19
6.5. En cas d'apparition de symptômes.	20
6.6. Responsables Covid-19 du Comité Local d'Organisation, de la FIJ et de la délégation	20
ANNEXE 1 - Déclaration sur l'honneur	21
ANNEXE 2 - Décharge de responsabilité - Covid-19.	22
ANNEXE 3 - Questionnaire de suivi de contact (QSC).	23



Protocole pour la reprise des événements de la FIJ pendant la pandémie de COVID-19

CHAPITRE 1 - PRÉAMBULE

Le protocole suivant s'applique, tant qu'il n'existe pas de vaccination disponible pour tous dans le monde entier, et que le taux d'infection locale permet l'organisation des événements en respect des mesures strictes de protection.

Dès que la vaccination sera disponible, mises à part les exigences d'hygiène générales, elle deviendra la mesure de protection principale la plus sûre et applicable à chaque participant qu'il soit athlète, entraîneur, personnel local, personnel de l'audiovisuel, etc.

Le principe fondamental qui guide les événements de la FIJ durant la pandémie de Covid-19 est de protéger et être protégé en portant un masque, **en se désinfectant, en appliquant les mesures de distanciation sociale** et en respectant les recommandations de ce protocole. Tous les participants doivent avoir la responsabilité réciproque de se protéger l'un l'autre.

Les lieux concernés par l'évènement (hôtels, salle de compétition, salle d'entraînement, etc.) seront qualifiés de "bulles" et un concept de "bulle à bulle" sera mis en place afin de réduire les risques. Personne n'est autorisé à sortir de sa "bulle", car une contamination pourrait survenir et mettrait en danger la sécurité de l'évènement et la santé des participants. Dans la mesure du possible, les hôtels doivent être fermés au public. Si ce n'est pas possible, les délégués doivent être logés à des étages ou dans des bâtiments séparés des autres clients et, si possible, avoir des accès qui leur sont exclusivement dédiés (entrée, ascenseurs, etc.).

Avant l'ouverture de la salle de compétition aux délégations et aux organisateurs, le responsable Covid-19 de l'évènement et le responsable du Comité Local d'Organisation devront s'assurer de la mise en application de toutes les mesures sanitaires.

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CE PROTOCOLE SERA EXCLUE DE L'ÉVÈNEMENT ET POURRA FAIRE L'OBJET D'UNE ACTION DISCIPLINAIRE !

Définition des expressions suivantes dans ce document :

Le nettoyage – s’effectue à tous les postes avec des produits désinfectants par des agents d’une société professionnelle.

Cas contact – un cas contact (à des fins d’isolement/quarantaine) est considéré comme étant une personne qui :

- A partagé la même chambre d’hôtel.
- A eu un contact face-à-face à une distance de moins de deux mètres pendant plus de 15 minutes (par exemple, avec le partenaire d’entraînement ou d’échauffement).
- Était assis à côté dans l’avion ou dans tout autre moyen de transport sans porter de masque.

Responsable Covid-19 de la délégation - personne présente pendant l’évènement et qui sera responsable de tout problème relatif au Covid-19 pour sa délégation. Ses coordonnées de contact devront être ajoutées dans Judobase lors de l’inscription de la délégation.

Responsable Covid-19 de la FIJ - sera nommé par la FIJ pour chaque évènement.

Protocole Covid-19 de la FIJ - protocole pour la reprise des événements de la FIJ pendant la pandémie de Covid-19.

LOC - Comité Local d’Organisation.

Responsable Covid-19 du Comité Local d’Organisation - personne du Comité Local d’Organisation proposée et validée par la FIJ.

Le masque – chirurgical, 3 couches ou similaire sans valve. Les valves sur les masques filtrent seulement l’air inspiré (de l’environnement vers les poumons) mais elles ne filtrent pas l’air expiré (des poumons à l’environnement).

<https://multimedia.3m.com/mws/media/1791500O/comparison-ffp2-kn95-n95-filtering-facepiece-respirator-classes-tb.pdf>

Les gants – L’utilisation des gants est déconseillée. Porter des gants donne une fausse impression de sécurité et les personnes ont tendance à oublier de se laver et de se désinfecter les mains. Les mains nues sont plus fréquemment désinfectées, et il y a moins de risque de se toucher le visage.

<https://www.fr24news.com/a/2020/05/gloves-provide-a-false-sense-of-security-during-covid-19-u-of-g-expert.html>

Le désinfectant pour les mains – tout liquide ou gel ayant des propriétés désinfectantes approuvées par le gouvernement local, de préférence fourni en distributeurs sans contact.

La distanciation sociale – au moins 1,5 m de distance entre les personnes, quand/où cela est possible.



Protocole pour la reprise des événements de la FIJ pendant la pandémie de COVID-19

Le personnel – sauf indication contraire, il inclut les effectifs présents à l'évènement, par exemple le personnel du Comité Local d'Organisation, de la FIJ, du lieu de compétition, etc.

CHAPITRE 2 - GÉNÉRALITÉS

2.1 Champ d'application

Les mesures ci-dessous s'appliquent à TOUTES les personnes impliquées lors de l'évènement de l'arrivée jusqu'au départ.

Chaque personne concernée par l'évènement devra faire preuve de bon sens dans son comportement et respecter les consignes liées à la pandémie Covid-19, en particulier en respectant les gestes barrières et la distanciation sociale.

Mis à part le présent protocole et les tests obligatoires qui y sont mentionnés, le Comité Local d'Organisation doit diffuser toutes les mesures applicables dans son pays, qui seront publiées dans la brochure de l'évènement.

Les mesures du gouvernement local peuvent être plus strictes que celles mentionnées dans le Protocole Covid-19 de la FIJ, et DOIVENT être respectées, elles seront communiquées à tous les participants.

2.2 Conditions spécifiques de participation liées au Covid-19

Chaque participant, qu'il soit athlète ou personnel, international ou local, DOIT :

- Présenter à l'arrivée au moins deux (2) certificats médicaux individuels négatifs au Covid-19, et s'assurer que ceux-ci sont également en version anglaise. Ces tests PCR DOIVENT être effectués maximum cinq (5) jours avant l'arrivée et à 48 heures d'intervalle. Durant cette période de 5 jours, vous devez rester isolé(s) et limiter au maximum les contacts avec d'autres personnes. En cas d'apparition de symptômes, ne voyagez pas (même avec deux tests PCR négatifs).
- Le personnel de la FIJ doit présenter à l'arrivée au moins deux (2) certificats médicaux individuels négatifs au Covid-19, et s'assurer que ceux-ci sont également en version anglaise. Ces tests PCR DOIVENT être effectués maximum huit (8) jours avant l'arrivée et à 48 heures d'intervalle. Durant cette période de 8 jours, vous devez rester isolé(s) et limiter au maximum les contacts avec d'autres personnes. En cas d'apparition de symptômes, ne voyagez pas (même avec deux tests PCR négatifs).
- Chaque personne devra présenter à l'arrivée une attestation individuelle sur l'honneur de l'absence de symptôme depuis 14 jours (Annexe 1) dûment complétée et imprimée.
- Se soumettre aux tests PCR du Comité Local d'Organisation comme détaillé à la section 2.6.

- Port du masque en permanence. Exceptions : le masque n'est pas obligatoire sur le tatami de l'aire de compétition, sur le tatami d'échauffement pendant l'échauffement et sur le tatami d'entraînement pendant l'entraînement. Le masque peut être retiré pendant les repas dans les zones de restauration.
- Distanciation de 1,5 m en permanence, sauf pour les compétiteurs durant l'entraînement, leur combat et l'échauffement avec UN PARTENAIRE.
- La prise de température sans contact par l'organisateur à l'arrivée sur le territoire, sur le lieu d'hébergement, sur le lieu de compétition et tout autre lieu officiel de l'évènement, doit être acceptée par toute personne accréditée.
- Toute personne ayant une température élevée sera invitée à rester à l'extérieur et les responsables Covid-19 de sa délégation, du Comité Local d'Organisation et de la FIJ seront contactés. Sa température sera prise une seconde fois, et si elle reste élevée, la décision finale sera prise par les responsables Covid-19 du Comité Local d'Organisation et de la FIJ.

2.3 Matériel

Les organisateurs doivent fournir le matériel réglementaire nécessaire au bon déroulement de l'évènement pendant et hors compétition dans tous les lieux concernés par l'organisation (masques, gel désinfectant, thermomètres sans contact, etc.). Une liste du matériel nécessaire sera fournie par la Commission médicale de la FIJ.

2.4 Lieu de compétition

Toutes les salles concernées par l'évènement devront être ventilées régulièrement. Le système de ventilation doit être installé de préférence avec des filtres HEPA ou MERV 13 ou 14 ou tout autre système de purification d'air similaire.

2.5 Personnel spécifiquement dédié au Covid-19

Tout le personnel spécifiquement dédié au Covid-19 devra connaître la réglementation en vigueur et les mesures spécifiques du pays organisateur. Ils seront chargés d'informer en amont tous les interlocuteurs de la réglementation et de la faire respecter. La FIJ et le Comité Local d'Organisation prépareront les documents nécessaires et les enverront en amont. A l'arrivée, le responsable Covid-19 de la délégation devra avoir en version papier tous les documents complétés et signés.

Les responsables Covid-19 des délégations doivent être en possession de tous les documents nécessaires les autorisant à agir au nom des parents/tuteurs "in loco parentis".



Protocole pour la reprise des événements de la FIJ pendant la pandémie de COVID-19

2.6 Tests de Covid-19 réalisés par le Comité Local Organisation

Le Comité Local d'Organisation doit mettre en place et financer un service de dépistage du Covid-19 avec au moins un (1) test PCR par participant, à effectuer immédiatement à l'arrivée, de préférence dans un site de dépistage installé dans les locaux de l'aéroport (**fortement recommandé**) ou sous une tente à l'extérieur de l'hôtel officiel. Le pays organisateur peut avoir des conditions spécifiques à respecter avant d'effectuer le test (par exemple, ne pas manger ou boire une (1) heure avant) qui seront communiquées en amont et devront être respectées.

Le laboratoire doit mettre en place un système robuste pour la manipulation des échantillons et la transmission des résultats, par exemple avec des codes-barres, QR codes, et non avec l'écriture manuscrite d'un participant. L'organisateur doit s'assurer que les résultats des tests seront disponibles au plus tard dans les 24 heures après le test. Le planning des tests sera publié dans la brochure de l'évènement afin que les participants puissent planifier leurs activités en conséquence.

Jusqu'à ce que les résultats de tests soient obtenus, tous les participants doivent rester dans leurs chambres d'hôtel, où de l'eau et des repas seront également livrés.

Le Comité Local d'Organisation devra préparer trois (3) menus différents au choix, si l'arrivée est prévue après l'heure du repas une collation (sandwich, eau, fruit) doit être fournie.

Il est recommandé que les athlètes passent un second test PCR 24 heures avant le début de leur compétition et dont les résultats seront fournis avant leur pesée.

Le Comité Local d'Organisation fera ses meilleurs efforts pour accélérer l'obtention des résultats des tests pour ceux qui arrivent en retard à cause d'un vol annulé ou manqué.

Le Comité Local d'Organisation devra proposer un service de test PCR pour le retour avec des résultats en anglais. Toute personne utilisant ce service le fera à ses propres frais, le règlement devra être réalisé par transfert bancaire ou en espèces.

CHAPITRE 3 - ACTIONS OBLIGATOIRES DE PROTECTION

3.1 Mesures générales

- Les gants ne doivent pas être utilisés sauf cas particulier (ex. blessures avec du sang).
- Se laver/désinfecter les mains régulièrement et surtout en cas de contact avec une personne ou un objet.
- Les compétiteurs devront se laver et se désinfecter les mains et les pieds régulièrement, en particulier avant l'échauffement et le combat.
- Pas de poignée de main - se saluer comme sur le tatami.
- Porter un masque (le changer minimum 2 fois par jour).
- En cas d'effort physique intense, le masque peut exceptionnellement être retiré.

- Maintenir la distanciation sociale le plus possible.
- Désinfecter son téléphone mobile.
- Utiliser son propre stylo, ne pas le prêter.
- Être le seul à utiliser les mêmes documents papier, téléphone mobile, bouteille d'eau, etc.
- Si une personne a des symptômes du Covid-19, en informer IMMÉDIATEMENT le responsable Covid-19 de la FIJ, du Comité Local d'Organisation ou de la délégation.

3.2. Mesures d'hygiène personnelle

Au début de la journée :

- Prendre une douche avec du savon.
- Se laver, se désinfecter les mains.
- Mettre un masque neuf.
- Désinfecter les stylos, le matériel en plastique, etc.
- Localiser les toilettes les plus proches et/ou l'installation de lavage des mains.

Pendant la journée :

- Se laver, se désinfecter les mains régulièrement.
- Changer son masque au moins 2 fois par jour.
- Désinfecter son matériel régulièrement.
- Se désinfecter les mains avant de se mettre un masque neuf.
- Jeter ses masques utilisés dans une poubelle qui a un sac poubelle.

A la fin de la journée :

- Se laver, se désinfecter les mains.
- Désinfecter son matériel et son espace de travail (le cas échéant).
- Ramasser et jeter les déchets dans une poubelle qui a un sac poubelle.

CHAPITRE 4 – MESURES SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES LIEUX

4.1. Arrivées

- Il est de la responsabilité des participants d'arriver suffisamment en avance afin de procéder aux tests Covid-19 avant le début de leurs activités, voir la brochure de l'évènement pour plus d'informations.
- Les voyageurs doivent connaître le protocole Covid-19 de l'aéroport d'arrivée. Le personnel du Comité Local d'Organisation doit informer les passagers à l'arrivée de toutes les mesures spécifiques mises en place.
- Le personnel du Comité Local d'Organisation doit s'assurer que les délégations, à leur arrivée, ne se mélangent pas avec d'autres populations. S'il y a un temps d'attente pour prendre les véhicules ou effectuer les tests, il faut s'assurer que les participants sont isolés et attendent en respectant la distanciation sociale. De préférence, les faire attendre à l'extérieur de l'aéroport à l'air libre, si les conditions climatiques le permettent.



Protocole pour la reprise des événements de la FIJ pendant la pandémie de COVID-19

- Veiller à ce que toutes les personnes en charge des transports et de l'accueil (chauffeurs, hôtesses, etc.) respectent les gestes barrières, appliquent les mesures d'hygiène et que le placement dans les véhicules respecte toutes les mesures de protection de la santé.
- Chaque membre de la délégation doit gérer son bagage dans et en dehors du véhicule de transport.
- Les véhicules doivent être désinfectés après chaque utilisation.
- Le Comité Local d'Organisation doit être informé en avance des arrivées non aéroportuaires en précisant le type de transport, le point d'entrée, la date et l'heure d'arrivée.

4.2. Hôtel

- Les consignes de l'hôtel doivent être respectées par tous. Suivre strictement les directives données par le personnel de l'hôtel, du Comité Local d'Organisation et de la FIJ.
- Chaque membre de la délégation doit gérer individuellement son bagage de la sortie du véhicule à sa chambre d'hôtel, à l'arrivée et au départ.
- Garder son masque en permanence dans les espaces publics de l'hôtel, sauf **lorsque vous êtes assis au moment** des repas **si ceux-ci** sont pris dans un espace spécifique de l'hôtel.
- Lorsque cela n'est pas nécessaire, éviter autant que possible tous les espaces publics de l'hôtel.
- Les listes d'attribution des chambres doivent être envoyées au Comité Local d'Organisation au moins deux (2) jours avant l'arrivée. Lorsque cela est possible, les personnes arrivant aux mêmes horaires doivent partager les mêmes chambres. Les changements de dernière minute peuvent être effectués pendant que la délégation reste dans le bus ou à l'extérieur de l'hôtel. Les participants doivent rester dans la chambre qui leur a été allouée par le responsable Covid-19 de la délégation et ne doivent PAS l'échanger avec quiconque.
- Préparer une zone spécifiquement dédiée à l'enregistrement, sauf si celui-ci s'effectue à l'extérieur ou ailleurs. Réduire le nombre de personnes dans le hall de l'hôtel en permanence avec un maximum d'une personne par délégation.
- Ne pas utiliser le sauna/spa.
- Le paiement de l'hébergement est à effectuer à l'enregistrement (pas aux accréditations).
- Aux restaurants, la nourriture doit être servie sous forme de buffet derrière des vitres de protection.
- Le service en chambre est autorisé en permanence.
- Pour ceux n'ayant pas pris la formule pension complète, après avoir reçu un résultat de test négatif, un service de livraison est autorisé. La nourriture doit être déposée à l'entrée de l'hôtel, le paiement doit être effectué en ligne par carte bancaire. La commande doit être désinfectée par les volontaires à l'entrée de l'hôtel avant d'être donnée à la personne qui a commandé.
- Pour les collations et les articles de première nécessité le Comité Local d'Organisation peut mettre en place une petite boutique dans la "bulle", ou un volontaire devrait être désigné pour recevoir les commandes des participants (après avoir reçu un résultat de test négatif), faire des achats en leur nom et livrer les articles désinfectés. Si nécessaire, le Comité Local d'Organisation peut également demander une petite contribution financière.

4.3. Enregistrement à la compétition

- Deux personnes maximum par délégation sont autorisées à se rendre à l'enregistrement à la compétition.
- Il est possible de se rendre à l'enregistrement seulement APRÈS avoir reçu le résultat négatif du test PCR local.
- Un programme mentionnant l'ordre de passage des délégations sera diffusé (sur les tableaux officiels d'information ou le groupe telegram) afin d'éviter une trop forte affluence. Merci de respecter le programme et d'être à l'heure.
- Pour ceux ayant effectué l'intégralité des règlements en avance, en ligne, les accréditations peuvent également être préparées en avance.
- Le Comité Local d'Organisation doit déterminer le nombre de postes et de personnes présentes simultanément dans la salle.
- S'assurer de la distance de 1,5 m/Vitre en Plexiglass entre le Comité Local d'Organisation et les délégations.
- Désinfecter tout le matériel qui n'est pas utilisé individuellement, après chaque délégation.

4.4. Entraînement, pesée et pré-contrôle du judogi

- Le programme des entraînements sera établi en fonction de l'heure de réception des résultats de test.
- Les salles de pesée et de contrôle des judogi doivent être situées dans des lieux suffisamment grands qui offrent aux athlètes et au personnel en charge de ces contrôles un espace suffisant pour la distanciation sociale.
- Concernant la pesée, qu'elle soit officielle ou officieuse, les balances doivent être désinfectées avec un produit adapté avant le passage de chaque athlète.
- Les athlètes doivent se désinfecter les mains et les pieds avant la pesée.
- Les athlètes doivent monter pieds nus sur les balances.
- Prévoir un temps suffisamment long et un ordre de passage pour éviter une trop forte affluence.
- L'alignement des athlètes pour la pesée doit être respecté, des marquages au sol doivent être positionnés pour indiquer la distanciation sociale (au moins 1,5 m entre les personnes).
- Concernant le pré-contrôle des judogi, prévoir un temps suffisamment long et un ordre de passage pour éviter une trop forte affluence.
- L'alignement pour le contrôle des judogi doit être respecté, des marquages au sol doivent être positionnés pour indiquer la distanciation sociale (au moins 1,5 m entre les personnes).
- Pour éviter une possible transmission via le tissu du judogi, l'athlète devra montrer aux contrôleurs que son judogi est aux normes FIJ et que tous les marquages sont réglementaires. Tout contact physique doit être évité.
- Si les personnes en charge du contrôle sont obligées de toucher les judogi, elles devront se désinfecter les mains après chaque contact.
- Le sokuteiki doit être désinfecté régulièrement.



4.5. Tirage au sort

- Il doit être réalisé virtuellement, disponible en direct en ligne, sur une plateforme interactive.
En cas de tirage au sort virtuel, une connexion internet haut débit et de qualité doit être assurée pour tous les entraîneurs.
- En cas de présence de spectateurs:
 - La salle doit être suffisamment grande pour respecter la distanciation sociale, les chaises doivent être placées à 1,5 m l'une de l'autre ;
 - Un seul entraîneur par genre et par délégation sera autorisé (maximum un entraîneur masculin et un féminin par délégation) ;
 - Seul le personnel d'organisation concerné est autorisé à assister au tirage au sort ;
 - Les journalistes ne seront pas invités ;
 - Seule la FIJ pourra autoriser des personnes à assister au tirage au sort.

4.6. Transport et arrivée **sur le lieu d'entraînement, de contrôle des dossards, de la pesée officielle et de compétition**

Quitter l'hôtel :

- Attendre si possible à l'extérieur de l'hôtel.
- Ne pas se regrouper avec les autres délégations et éviter le contact avec les autres personnes logées dans l'hôtel.
- Gérer individuellement son bagage.
- **Pour la compétition** porter une tenue utilisée uniquement pour le trajet et changer de tenue dès l'arrivée dans la zone d'échauffement.

Arrivée :

- Gérer individuellement son bagage.
- Garder la distance sociale par rapport aux autres délégations, aux membres du personnel d'organisation et éventuellement au public.
- **Les véhicules doivent être désinfectés entre chaque utilisation.**

4.7. Les conditions sanitaires minimales requises sur le lieu de compétition

- Des désinfectants sans contact doivent être installés à chaque point d'entrée et à plusieurs points fréquentés par les athlètes, les membres des délégations, le personnel, à savoir :
 - Entrée ;
 - Couloirs, halls ;
 - Vestiaires ;
 - Toilettes ;
 - Zone mixte ;
 - Salle de presse ;
 - Salle d'échauffement ;
 - Zone de contrôle du judogi/Chambre d'appel ;

- Entrée et sortie de l'aire de compétition ;
 - Tables officielles ;
 - Tribunes VIP ;
 - VIP lounge ;
 - Tous les lounges.
- Tous les distributeurs de désinfectant doivent être vérifiés et remplis régulièrement.
 - Les poubelles doivent avoir des sacs poubelle.
 - Fournir de nouveaux masques pour le personnel toutes les 8 heures.
 - Chaque installation sanitaire doit être nettoyée toutes les 30 minutes avec du matériel désinfectant – les poignées de porte, les robinets, les cabines de toilette, le sol, etc.
 - Chaque installation sanitaire doit être dotée de distributeurs de savon, serviettes en papier et papier toilette en permanence – ne PAS employer d'essuie-mains.
 - Le sol doit rester sec en permanence.
 - **Tous les tatami (d'entraînement, d'échauffement et de l'aire de compétition) doivent être nettoyés toutes les heures.**

4.8. Vestiaires

- Ces espaces seront ouverts ou fermés en fonction de la réglementation du pays. S'ils sont fermés, les athlètes pourront partir de l'hôtel en judogi avec un survêtement par-dessus.
- **Doivent être désinfectés régulièrement.**

4.9. Zone d'échauffement

- Le tapis d'échauffement doit être suffisamment grand pour accueillir la population concernée.
- **Le tatami doit être nettoyé toutes les heures.**
- L'espace doit être suffisamment grand pour que des cabines ou des paravents puissent être aménagés en remplacement des vestiaires.
- Cette zone est réservée UNIQUEMENT aux athlètes combattant le jour même de la compétition.
- Chaque athlète peut venir avec UN (1) seul partenaire d'échauffement.
- UN (1) seul entraîneur par genre et par délégation sera autorisé (maximum un entraîneur masculin et un féminin par délégation).
- UN (1) seul représentant médical par délégation sera autorisé.
- Dans la mesure du possible, les organisateurs devront mettre un espace pour l'échauffement à disposition des athlètes ne combattant pas le même jour. Un ordre de passage des délégations sera défini avec réservation horaire. Une personne de l'organisation sera en charge du respect de ces horaires.
- Le public n'est pas autorisé.
- La restauration dans cette zone est interdite, à l'exception des boissons en bouteille.
- **Un volontaire doit faire fonctionner le système d'assistance pour les entraîneurs, les délégués ne doivent pas y toucher.**



Protocole pour la reprise des événements de la FIJ pendant la pandémie de COVID-19

4.10. Pesée aléatoire

- Seuls l'athlète et un membre du personnel de l'organisation sont autorisés dans la salle de la pesée aléatoire.
- Les balances doivent être désinfectées avec un produit adapté avant la pesée de chaque athlète.
- **Les compétiteurs doivent désinfecter leurs mains et leurs pieds avant la pesée.**
- Les athlètes doivent monter pieds nus sur la balance

4.11. Zone du contrôle du judogi

- La distanciation sociale (1,5 m) doit être respectée, en particulier lors du contrôle du judogi et en entrant dans la zone de compétition.
- Lors du contrôle du judogi, les athlètes et l'entraîneur devront démontrer au personnel en charge de ce secteur que les réglementations sont bien respectées (label FIJ, dossard, publicités, longueur des manches, croisement de la veste, etc.).
- Minimum de contact physique entre le personnel et les athlètes.
- **Pendant les tours préliminaires, les entraîneurs doivent porter les paniers contenant les effets personnels de l'athlète. Pendant le bloc final, les paniers seront amenés à la sortie des athlètes par des volontaires de l'organisation.**

4.12. Le lieu de compétition

- Les consignes d'hygiène générale doivent être suivies en respectant les mesures d'hygiène de la FIJ (EOG Annexe A5a) et celles spécifiques au Covid-19.
- Le tatami (de la compétition et de la zone d'échauffement) doit être :
 - Nettoyé et désinfecté soigneusement avant et après le montage ;
 - Gardé intact après le nettoyage jusqu'à son utilisation pour la compétition le lendemain ;
 - Le tatami de l'aire de compétition doit être nettoyé et désinfecté **toutes les heures et doit sécher avant la reprise des combats.**
- Toutes les personnes présentes sur le lieu de compétition doivent porter un masque, sauf cas particulier.
- La distanciation sociale doit être respectée en ce qui concerne le placement du personnel (commissions sportive, d'arbitrage, d'éducation, personnel de la FIJ et de l'Organisation Locale, superviseurs, arbitres, service médical, audiovisuel, etc.).
- **Les athlètes doivent désinfecter leurs pieds juste avant leur entrée sur le tatami.**
- **Les arbitres doivent désinfecter la semelle de leurs chaussettes juste avant leur entrée sur le tatami à l'aide du spray désinfectant fourni.**
- Le personnel médical doit porter un masque en permanence.
- Les compétiteurs et entraîneurs accéderont à la zone de combat comme par le passé tout en respectant la distanciation sociale.
- L'entraîneur sera en charge de porter le panier contenant les effets personnels du compétiteur.
- Le compétiteur retirera son masque juste avant de monter sur le tatami, le déposera dans le

panier et le remettra immédiatement après le combat.

- L'entraîneur devra porter un masque dans la zone de compétition.
- **Les claviers de chronométrage et de score doivent être régulièrement désinfectés.**

4.13. Cérémonie de remise des récompenses

- Le protocole de la cérémonie de remise des récompenses doit tenir compte de la distanciation sociale.
- **Les athlètes doivent désinfecter leurs pieds juste avant leur entrée sur le podium.**
- Pas de contact physique, pas de poignée de mains, seul le salut du judo est autorisé.
- Tous les **athlètes**, les VIPs et les hôtes impliqués doivent porter un masque.
- Les VIPs et les hôtes doivent garder une distance de 1,5 m.

4.14. Contrôle anti-dopage

- La distanciation sociale et le port du masque doivent être respectés pendant le contrôle anti-dopage et dans les salles de contrôle anti-dopage par toutes les personnes impliquées.
- **Si le personnel du contrôle anti-dopage ne fait pas partie de la "bulle", alors ils devront porter une protection intégrale.**

4.15. Activités médias

- **Le personnel média accrédité doit rester dans une "bulle". Plus d'informations seront disponibles sur le portail média de la FIJ.**
- Les athlètes sollicités pour des interviews et tout représentant media doivent respecter la distanciation sociale.
- Pendant l'interview, le port du masque n'est pas obligatoire dans la mesure où la distance d'1,5 m est respectée.

4.16. Le bureau du Président / la zone VIP

- Le personnel doit porter un masque.
- Les invités entrant sur le lieu de compétition reçoivent un masque et sont priés de le porter jusqu'à l'entrée de la zone VIP.
- Tous les repas et boissons sont servis à la carte, à la demande, par des serveurs portant un masque et des gants.
- Pas de buffet.
- Des couverts et verres neufs sont fournis régulièrement.
- La nourriture doit être protégée lorsqu'elle n'est pas servie.
- Les surfaces sont désinfectées régulièrement.
- **Les VIP doivent avoir un test PCR négatif. Les VIP internationaux seront informés en avance des conditions d'entrée dans le pays organisateur.**
-



Protocole pour la reprise des événements de la FIJ pendant la pandémie de COVID-19

- Les VIP ne peuvent sortir de la bulle VIP que s'ils ont été nommés pour participer à la cérémonie de remise des récompenses.
- Le Comité Local d'Organisation ne doit pas organiser de dîner officiel en dehors de la bulle.
- Les Présidents de Fédération Nationale doit choisir dans quelle bulle ils souhaitent rester; celle des délégations ou celle des VIP.

4.17. Les salles de réception et de restauration

- La disposition de ces salles doit respecter la distanciation sociale.
- Tout approvisionnement en nourriture ou en boisson doit être géré avec un minimum de contact, le personnel en charge de l'approvisionnement doit avoir ses propres désinfectants pour les mains.
- Tous les repas (**en portion**) et boissons **individuelles** doivent être servis **derrière une vitre** – pas de buffet.
- Les boissons doivent être en bouteille.
- Dans les zones de restauration pour les athlètes, les délégations devront rester avec leur propre groupe, à 1,5 m de distance des autres délégations.

4.18. La salle médicale / de contrôle anti-dopage

- Elle est utilisée seulement lorsque cela est nécessaire.
- Seul le personnel autorisé peut y entrer.
- Présence d'un distributeur de désinfectant pour les mains à l'entrée.
- La poubelle doit avoir un sac poubelle et être vidée régulièrement.
- Port du masque obligatoire en permanence.

4.19. Les zones des bureaux de l'Organisation Locale

- Doivent se conformer aux recommandations du responsable Covid-19 de l'Organisation Locale.
- Les distributeurs de désinfectant pour les mains doivent être disponibles à chaque entrée et chaque poste de travail.

4.20. Le poste de café pour le personnel de l'aire de compétition / Le poste de café pour les entraîneurs

- Toute nourriture ou boisson doit être servie.
- Toutes les tasses/cuillères doivent être jetables (de préférence en papier/bois).
- Le sucre doit être fourni en sachet individuel.
- Toute nourriture (sandwich, sucreries, fruits) doit être protégée **ou pré-emballée**.
- Le poste de café doit être placé en respectant la distanciation sociale avec le personnel de l'aire de compétition le plus proche.

4.21. Les zones communes

- Couloirs, passages, etc. doivent rester propres et secs.
- Des distributeurs de désinfectant pour les mains doivent être disponibles tous les 20 m.
- Elles doivent être utilisées uniquement si nécessaire.
- La distanciation sociale doit être respectée chaque fois que possible.
- Le port du masque est obligatoire pour tous.

CHAPITRE 5 – MESURES SPÉCIFIQUES POUR LE PERSONNEL

5.1. Le responsable Covid-19 de l'Organisation Locale, en relation avec le responsable Covid-19 de la FIJ

- Est en charge d'établir et de mettre en place les mesures sanitaires.
- Devra faire parvenir aux délégations, avant la compétition, une brochure sur la réglementation du Covid-19 du pays et de la mise en place des mesures prises pour l'évènement en 5 langues (Anglais, Français, Espagnol, Arabe, Russe **et dans la langue du Comité Local d'Organisation**).
- Informera le personnel **du Comité Local d'Organisation** et de la FIJ de ces mesures.
- **Les délégations seront informées de ces mesures pendant le tirage au sort, par le responsable Covid-19 de la FIJ ou du Comité Local d'Organisation (ou son représentant).**
- S'assurera du respect des mesures sanitaires.
- Sera en contact avec les institutions de santé locales chargées de la gestion des infections de Covid-19.
- Saura gérer toute infection signalée – organiser l'isolement jusqu'à l'évacuation, organiser l'évacuation, etc.
- Fournira des masques et désinfectants au personnel et aux délégations.
- Supervisera le nettoyage général.
- S'assurera que les poubelles et corbeilles à papiers doivent être vidées régulièrement et avant d'être pleines.

5.2. Le personnel de l'organisation, de la FIJ, autres

- Doivent savoir qui sont les responsables Covid-19 **du Comité Local d'Organisation** et de la FIJ pour l'évènement.
- Doivent connaître le protocole sanitaire de l'évènement.
- Sont responsables de l'application du protocole.
- Doivent porter un masque, sauf cas exceptionnel.
- Doivent maintenir une hygiène personnelle.
- Doivent respecter les mesures de distanciation sociale.



5.3. Les délégations

- Doivent savoir qui sont les responsables Covid-19 du Comité Local d'Organisation et de la FIJ pour l'évènement.
- Doivent connaître le protocole sanitaire de l'évènement.
- Sont responsables de l'application du protocole.
- Doivent porter un masque, sauf cas exceptionnel.
- Doivent maintenir une hygiène personnelle.
- Doivent respecter les mesures de distanciation sociale.

5.4. Le personnel de la FIJ

- Doit savoir qui sont les responsables Covid-19 du Comité Local d'Organisation et de la FIJ pour l'évènement.
- Doit connaître le protocole sanitaire de l'évènement.
- Est responsable de l'application du protocole.
- Doit porter un masque, sauf cas exceptionnel.
- Doit maintenir une hygiène personnelle.
- Doit respecter les mesures de distanciation sociale.

5.5. Le Commissaire Médical de la compétition

- Doit savoir qui sont les responsables Covid-19 du Comité Local d'Organisation et de la FIJ pour l'évènement.
- Doit connaître le protocole sanitaire de l'évènement.
- Est responsable de l'application du protocole.
- Doit porter un masque, sauf cas exceptionnel.
- Doit maintenir une hygiène personnelle.
- Doit respecter les mesures de distanciation sociale.

Toutes les personnes concernées par l'évènement doivent connaître la réglementation Covid-19 du pays ainsi que de la mise en place de ces mesures pour l'évènement qui sera publiée en 5 langues (Anglais, Français, Espagnol, Arabe, Russe et dans la langue du Comité Local d'Organisation).

CHAPITRE 6 - PROTOCOLE D'URGENCE EN CAS DE TESTS PCR COVID-19 POSITIFS/APPARITION DE SYMPTÔMES

En cas de tests PCR Covid-19 positifs

6.1. Responsable Covid-19 du Comité Local d'Organisation

Les résultats des tests PCR Covid-19 sont confidentiels, le laboratoire peut les divulguer seulement au responsable Covid-19 **du Comité Local d'Organisation**, qui doit suivre les réglementations du pays hôte pour :

- organiser l'évacuation et la quarantaine de la personne infectée.
- informer la/les délégation(s) concernée(s) et la FIJ via le responsable Covid-19 de la FIJ :
 - du lieu où la/les personne(s) infectée(s) doit/doivent être évacuée(s) ou isolée(s) ;
 - de la durée de la quarantaine ;
 - des conditions de la quarantaine ;
 - des frais relatifs à la quarantaine/hospitalisation ;
 - de toute autre information nécessaire.
- recueillir le questionnaire de suivi de contact (QSC) et le transmettre aux autorités locales si nécessaire.
- contacter toutes les personnes mentionnées sur le QSC via le responsable Covid-19 de la délégation avec l'aide du responsable Covid-19 de la FIJ.
- **proposer la possibilité de réaliser un nouveau test, aux frais de la personne concernée.**
- Prévoir toute mesure complémentaire, si nécessaire.

Le responsable Covid-19 de l'Organisation Locale a le droit d'annuler l'évènement à tout moment après avoir consulté le Président de la FIJ, le responsable de la compétition de la FIJ, le responsable Covid-19 de la FIJ et le Comité Local d'Organisation.

6.2. Responsable Covid-19 de la FIJ

Après avoir été informé d'un résultat positif au test PCR Covid-19, le responsable Covid-19 de la FIJ DOIT :

- Trouver, contacter et informer immédiatement la personne concernée via le responsable Covid-19 de sa délégation.
- Informer le Président de la FIJ et le responsable de la compétition de la FIJ du cas positif.
- Signaler toute autre information, état de santé de la délégation concernée, etc. au Président de la FIJ et au responsable de la compétition de la FIJ.
- Faciliter l'évacuation/la quarantaine de la personne infectée.
- Faciliter la mise en place de toute action nécessaire.
- Informer toutes les délégations du cas positif.
- Informer le responsable Covid-19 de l'évènement du parcours de la personne infectée pendant la compétition (par exemple, si cette personne est un athlète et que l'information a été reçue un jour de compétition).
- Faciliter la détection de tout cas contact possible.
- Être en relation avec toutes les délégations concernées.



Protocole pour la reprise des événements de la FIJ pendant la pandémie de COVID-19

6.3. Responsable Covid-19 de la délégation

Après avoir été informé d'un résultat positif au test PCR Covid-19, le responsable Covid-19 de la délégation DOIT :

- Contacter et localiser la personne infectée.
- Indiquer à la personne infectée le lieu où elle doit aller ou rester.
- Informer la personne infectée des conditions locales de quarantaine.
- Récupérer le QSC rempli et signé et le transmettre au responsable Covid-19 de l'Organisation Locale.
- Faciliter la quarantaine des cas contacts avec la personne infectée selon les directives du responsable Covid-19 de l'Organisation Locale.
- Informer le reste de la délégation.
- Surveiller l'apparition de signes d'infection chez les membres de sa délégation.
- Informer le Comité Local d'Organisation et le responsable Covid-19 de la FIJ de l'état de santé de sa délégation.
- Surveiller continuellement les membres de sa délégation et reporter leur état de santé jusqu'au départ de l'évènement.
- Signaler toute suspicion de cas au responsable Covid-19 de l'Organisation Locale.

6.4. Personne infectée

Toute personne ayant un test Covid-19 positif DOIT :

- Respecter les mesures proposées par les responsables Covid-19 de l'Organisation Locale et de la délégation.
- Aller ou rester à l'endroit désigné.
- Remplir (avec le plus de détails possibles) et signer le QSC.
- Respecter les conditions d'évacuation/quarantaine.

Seules les personnes déclarées 100% positives, par le responsable Covid-19 du Comité Local d'Organisation, doivent se rendre à l'hôtel ou à l'étage spécifiquement dédié à la quarantaine. Si elles préfèrent un hébergement dans un autre endroit (organisé par exemple par l'ambassade) elles sont autorisées à s'y rendre dans la mesure où un transport spécifique est également organisé.

Si une personne est un cas contact d'une personne testée positive, et qu'elle n'a pas de symptôme, elle peut passer un second test et si ce dernier est négatif, elle peut continuer la compétition.

Si une personne est un cas contact d'une personne testée positive et a des symptômes, même si son test est négatif, elle doit être placée en quarantaine.

6.5. En cas d'apparition de symptômes

Toute personne présentant des symptômes caractéristiques du Covid-19 DOIT :

- Signaler la suspicion d'infection et/ou les symptômes au responsable Covid-19 de sa délégation, de la FIJ ou de l'Organisation Locale (informer celui qui peut être contacté le plus rapidement), en ayant le moins de contact physique avec d'autres personnes.

- Rester dans sa chambre ou s'auto-isoler sur le lieu de compétition avec l'aide des organisateurs jusqu'à ce qu'un examen médical approprié soit effectué.
- Remplir et signer le QSC, si nécessaire.
- Suivre les consignes du responsable Covid-19 de l'Organisation Locale.
- Respecter les conditions d'évacuation/quarantaine.

6.6. Responsables Covid-19 du Comité Local d'Organisation, de la FIJ et de la délégation

Doivent suivre le protocole en cas de test PCR Covid-19 positif.

Le responsable Covid-19 de l'Organisation Locale est en charge de :

- Contacter un médecin afin de déterminer si les symptômes correspondent à une infection au Covid-19.
- Faire procéder à un test PCR pour confirmer l'infection.



ANNEXE 1 - Déclaration sur l'honneur

Nom:

Nationalité:

Date et heure d'arrivée:

Responsable Covid-19 de la délégation:

Représentant légal* si mineur:.....

Avez-vous présenté l'un des symptômes suivants au cours des 14 derniers jours ?

Symptômes		OUI	NON
1	Température corporelle supérieure à 37.5°C		
2	Toux sèche		
3	Mal de gorge		
4	Essoufflement soudain		
5	Vomissements et/ou diarrhée soudains		
6	Douleur articulaire et/ou musculaire soudaine		
7	Fatigue sans raison connue		
8	Perte du goût ou de l'odorat		
9	Éruption cutanée ou décoloration des doigts ou des orteils		
Les affirmations suivantes vous concernent-elles ?		OUI	NON
10	Au cours du mois précédent, avez-vous ou un membre de votre foyer a-t-il rencontré une personne suspectée ou positive au Covid-19, ou ayant été en contact étroit avec une telle personne ?		
11	Un membre de votre foyer observe-t-il une quarantaine volontaire ou officiellement imposée ?		
12	Vivez-vous dans le même foyer qu'une personne à risque (> 70 ans, pathologie cardiaque ou pulmonaire chronique, immunodéficience) ?		

Je déclare sur l'honneur que si l'un des symptômes mentionnés ci-dessus venait à se déclarer, à tout moment de mon séjour ou de mon voyage, j'en informerai immédiatement le responsable Covid-19 de ma délégation, qui informera les responsables Covid-19 de la FIJ et du Comité Local d'Organisation. **Je reconnais que si je ne respecte pas le "Protocole pour la reprise des évènements de la FIJ pendant la pandémie de Covid-19" je serai exclu(e) de l'évènement et pourrai faire l'objet d'une action disciplinaire.**

Signature*:

Nom (en majuscules)*:

Date:

Responsable Covid-19 de la délégation

Athlète / parent*

Représentant légal*: parent, tuteur, personne autorisée à signer un consentement au nom du mineur.



L'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré le nouveau coronavirus (Covid-19) comme pandémie mondiale. En raison de sa transmission de personne à personne au moyen de gouttelettes respiratoires, la Fédération Internationale de Judo (FIJ) a fixé des recommandations, des lignes directrices et certaines interdictions dans le **Protocole pour la reprise des évènements de la FIJ pendant la pandémie de Covid-19**. Le protocole Covid-19 de la FIJ s'applique à tous les participants des événements organisés par la FIJ.

En considération de ma participation aux événements organisés par la FIJ, je soussigné(e) :

.....

1. Confirme avoir pris bonne note du protocole Covid-19 établi par la FIJ et m'engage par la présente à le respecter.
2. Reconnais et accepte les points suivants :
 - Je suis conscient(e) de l'existence d'un risque lié à ma présence physique sur le lieu de l'évènement et ma participation aux événements de la FIJ qui peuvent causer des blessures ou des maladies comme le Covid-19.
 - Je n'ai éprouvé aucun symptôme de fièvre, de fatigue, de difficulté respiratoire, de toux sèche ou de tout autre symptôme lié au Covid-19 ou à toute maladie transmissible au cours des 14 derniers jours.
 - Ni moi, ni aucun membre de **mon foyer** n'avons été diagnostiqué(e)s au virus Covid-19 au cours des 30 derniers jours.
3. Au vu de ce qui précède, je déclare par la présente que :
 - Je suis entièrement et personnellement responsable de ma propre sécurité et de mes actes lors de ma participation aux événements et je reconnais l'existence d'un risque de contracter le Covid-19.
 - En connaissance des risques encourus, je libère et décharge la FIJ, de toute responsabilité, réclamation, demande, action ou cause d'action en tout genre, découlant directement ou indirectement de tout(e) perte, dommage, blessure ou décès, qui peut m'arriver suite au Covid-19 lors de ma participation à des événements de la FIJ, à l'intérieur, l'extérieur ou autour des lieux de l'évènement ou lors de l'utilisation des installations qui peuvent entraîner une exposition ou un préjudice involontaire dû au Covid-19.

Par ma signature ci-dessous, je reconnais avoir lu la présente décharge de responsabilité et comprendre son contenu ; avoir au moins dix-huit (18) ans et être apte à donner mon consentement ; avoir été suffisamment informé(e) des risques encourus ; et je consens à signer cette décharge de responsabilité de mon plein gré avec la pleine intention de respecter les termes de la présente, et libre de toute incitation ou représentation.

Cette décharge de responsabilité demeurera en vigueur jusqu'à ce que les lois et règlements liés au Covid-19 soient levés.

Signature* : Date :

Nom (en majuscules)* :

Représentant légal* : parent, tuteur, personne autorisée à signer un consentement au nom du mineur. ANNEXE 3 -



IJF Headquarters and Presidential Office

HUN 1051 Budapest
József Attila str.1
www.ijf.org

IJF General Secretariat

21-25 Avenue de la Porte de Châtillon
75 680 Paris Cedex 14 France